

## MARCHE n° 2016-005

REGLEMENT DE CONSULTATION  
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES  
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MADEELI  
Le Belvédère – 3<sup>ème</sup> étage  
11, boulevard des Récollets  
CS 97802  
31078 Toulouse cedex 4

Objet de la consultation :

**Consultation pour la mise en place d'un outil de veille et de curation**

Date d'envoi de la demande : **8 Avril 2016**

Date limite de remise des offres : **2 Mai 2016 – 12h00**

Les dossiers reçus après la date de remise des offres seront retournés à leur expéditeur

# **REGLEMENT DE CONSULTATION**

## SOMMAIRE

---

1.	Objet du marché
1.1	Description
1.2	Forme du marché
1.3	Lieu d'exécution des prestations
2	Conditions de la consultation
2.1	Procédure
2.2	Durée de validité du marché
2.3	Modalités d'établissement du marché
2.4	Délai de validité des offres
2.5	Conditions financières
2.6	Renseignements complémentaires
3	Présentation et envoi des offres
3.1	Pièces constitutives de la proposition
3.2	Envoi des offres
3.3	Date de remise des offres
4	Variantes
4.1	Planification
5	Clauses particulières
5.1	Obligations
5.2	Obligations fiscales et sociales
5.3	En cas de groupement
5.4	Sous-traitance
6	Critères d'attribution
7	Contenu du dossier de consultation

---

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le présent marché concerne des prestations pour lesquelles Madeeli est attachée à respecter des objectifs ambitieux de réduction des coûts. Ainsi, à la réponse formelle à l'expression du besoin du client, toute proposition innovante visant à réaliser des économies potentielles, notamment dans le produit, l'organisation des travaux et le contenu des travaux, pourra être présentée

Le candidat listera et cotera financièrement ces propositions de réduction des coûts.

### Présentation de Madeeli

---

MADEELI, l'agence du développement économique, de l'export et de l'innovation en Midi-Pyrénées s'organise autour de trois axes :

- D'une part, au bénéfice des entreprises et des filières régionales ; L'Agence accompagne les entreprises régionales et leur propose des outils, méthodes, contacts qualifiés et solutions concrètes pour les accompagner dans leurs projets. L'Agence joue également un rôle de structuration et d'animation des filières, et conduit des programmes d'accompagnement de démarches collectives.
- D'autre part, au bénéfice des territoires ; l'Agence œuvre au développement de l'ensemble des territoires de la région et engage des actions sur les bassins d'emplois afin d'assurer l'attractivité des territoires.
- Et enfin vis-à-vis des partenaires et des réseaux avec lesquels elle recherche la complémentarité et le partenariat, soit en tant que chef de file en organisant et animant les réseaux, soit en tant que partenaire d'une action thématique donnée.

### 1 – Objet du marché

---

#### 1.1 Description

La présente consultation a pour objet de mettre en place un outil de veille et de curation dont les éléments techniques sont détaillés dans le CCTP ci-après.

L'objectif du contrat est à obligation de résultat suivant différents critères tels que qualité, délai, réactivité et aux moyens et compétences mis en œuvre.  
Les prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

#### 1.2 Forme du marché

Le marché est à procédure adaptée.

1.3 Lieu d'exécution des prestations  
Les prestations s'effectueront dans les locaux du prestataire et/ou de Madeeli.

## 2 Conditions de la consultation

---

2.1 Le mode de passation utilisé est : Marché A Procédure Adaptée.

2.2 Durée de validité du marché  
Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification par Madeeli (mi-mai 2016) et sera conclu jusqu'au 31 décembre 2016.  
Il pourra être reconduit expressément trois fois par période d'année civile sur présentation d'une offre trois mois avant la fin de l'engagement.

2.3 Modalités d'établissement du marché  
Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification par MADEELI.

2.4 Délai de validité des offres  
Le délai de validité de l'offre est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre.  
Dans le cas où il ne serait pas donné suite à la consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

2.5 Conditions financières  
Les modalités de financement et de paiement seront détaillées à la notification du marché.  
Le candidat indiquera dans sa proposition technique et commerciale ses souhaits d'acomptes

La monnaie de compte est l'euro.  
En matière de financement, MADEELI est disposée à examiner toutes propositions de financements innovants permettant de réduire les prix.

2.6 Renseignements complémentaires  
Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Type de renseignements	Nom	Téléphone	E-mail
Administratif	Marc Bigot	05 34 40 41 06	marc.bigot@madeeli.fr
Technique	Cynthia Médico	05 61 12 57 26	cynthia.medico@madeeli.fr

Toute demande de renseignement sera tracée par un e-mail adressé à l'acheteur.

## 3 Présentation et envoi des offres

La proposition sera rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'Euro.  
Les prix seront présentés Hors Taxes.

Le prix proposé intègrera les temps de rencontres préalables et en cours de mission entre le titulaire et MADEELI ainsi que tous les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

### 3.1 Pièces constitutives de la proposition.

La proposition comprendra obligatoirement :

- Déclaration du candidat DC1 et DC2
- Extrait Kbis
- Présentation succincte de l'entreprise
- Les références commerciales
- Les CCAP et CCTP datés et signés d'une personne ayant pouvoir à engager la société.
- Une proposition technique et commerciale datée et signée d'une personne ayant pouvoir à engager la société, détaillant la méthodologie d'accompagnement, les jours et tarifs de formation à l'outil

### 3.2 Envoi des offres.

L'offre signée d'une personne habilitée à engager le candidat sera placée sous enveloppe cachetée portant à l'extérieur les indications suivantes :

- la raison sociale du candidat
- Marché n° 2016-005

Cette enveloppe sera mise sous pli et adressée à :

Nota Bene : La ou les offres pourront être proposées également sur support physique électronique.

### 3.3 Date de remise des offres.

Les offres devront parvenir à MADEELI pour la date figurant en première page du présent règlement de la consultation.

Le pli qui sera remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenu et renvoyé à son auteur.

## 4 Variantes

Le futur marché, objet de cette consultation, s'inscrit dans une démarche d'amélioration du rapport coût/disponibilité, que MADEELI entend mettre en œuvre.

Le futur marché doit permettre :

- Une large ouverture aux propositions d'axes de progrès, d'innovation, de réduction des coûts de la part du candidat,
- L'incitation à la réduction des délais,
- La mise en place de processus réactifs, tenant compte des besoins opérationnels des besoins.

Considérant les objectifs ci-dessus, les variantes sont autorisées en plus de l'offre répondant à la consultation basée sur le CCTP.

Le candidat cotera obligatoirement et de manière détaillée, les variantes proposées qui devront couvrir la totalité du besoin.

### 4.1 Planification

Les phases et les livraisons des prestations attendues sont détaillées dans le CCTP

Le planning sera élaboré en concertation avec le titulaire lors des premières réunions de cadrage.

## 5 Clauses particulières

### 5.1 Obligations

Le candidat devra s'engager à répercuter auprès de ses sous-traitants, les obligations et contraintes liées au présent marché.

### 5.2 Obligations fiscales et sociales.

Conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, le titulaire du marché fournira les attestations prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales. Ces attestations sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

### 5.3 En cas de groupement.

Les pièces mentionnées au paragraphe 3.1 devront être obligatoirement fournies pour chaque entreprise du groupement.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement, un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement.

Les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à fournir).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### 5.4 Sous-traitance.

Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de MADEELI l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Cette obligation de déclaration vaut également en cas de recrutement de sous-traitants en cours d'exécution du marché.

Le candidat devra préciser la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue, la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé.

Le candidat remettra également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics et qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.

## 6 - Critères d'attribution

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Qualité technique et méthodologique de l'offre globale (Pondération 60 %)

- Accompagnement et conseil à la définition de la solution (sur 20)
- Fonctionnalités attendues de l'outil (sur 20)
- Interopérabilité de l'outil par rapport à d'autres outils internes (sites web, système d'information (sur 10)
- Prise en main et formation sur l'outil (10)

Prix des prestations (Pondération 40%)

- Prix des prestations (sur 35)
- Coût de la formation (sur 5)

MADEELI se réserve le droit d'organiser une audition (semaine 19) dans ses locaux du ou des candidats dont les offres ont été présélectionnées.

MADEELI se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière.

- 7 Contenu du dossier de consultation
- Le présent règlement de consultation (RC)
  - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
  - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes (Tableau des prix).

Le Règlement de Consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques sont mis à disposition par voie électronique aux adresses suivantes :

<http://www.madeeli.fr/marches-et-consultations/>

## **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

---

### SOMMAIRE

---

1. Documents contractuels régissant le marché
  2. Objet – Prix – Montant
    - 2.1 Objet du marché
    - 2.2 Désignation des prestations
  3. Caractère des prix
    - 3.1 Contenu des prix
    - 3.2 Forme et type des prix
    - 3.3 Variations des prix
  4. Conditions de paiement
    - 4.1 Application de la TVA
    - 4.2 Avance
    - 4.3 Modalités de règlement
    - 4.4 Facture
    - 4.5 Règlements
  5. Délais – Livraison - Documentation – Pénalités
    - 5.1 Délais
    - 5.2 Livraison
    - 5.3 Documentation
    - 5.4 Formation
    - 5.5 Pénalités pour retard
  6. Conditions d'exécution
    - 6.1 Responsabilité du titulaire
    - 6.2 Confidentialité
    - 6.3 Propriété intellectuelle
    - 6.4 Normes
    - 6.5 Communication
    - 6.6 Assurances
    - 6.7 Règles de sécurité
  7. Garanties
    - 7.1 Garanties techniques
  8. Infraction à la législation sociale et fiscale
  9. Résiliation
  10. Litiges – Tribunaux compétents
-

1. – Documents contractuels régissant le marché  
Le marché est régi par les documents contractuels suivants :
  - Le cahier des clauses administratives générales
  - Le cahier des clauses techniques
  - Le règlement de consultation
2. Objet – Prix – Montant
  - 2.1 Objet du marché  
Le présent cahier des clauses administratives générales détermine les conditions dans lesquelles doit être exécuté le présent marché dont l'objet est mentionné sur la première page et le détail des prestations précisé dans le CCTP.
  - 2.2 Désignation des prestations  
Le titulaire s'engage à réaliser les prestations aux conditions de prix figurant dans sa proposition.
3. Caractère des prix
  - 3.1 Contenu des prix  
Le prix des prestations définies ci-dessus comprend tous les frais afférents aux opérations suivantes :
    - o aux assurances nécessaires au titulaire dans le cadre du marché,
    - o aux garanties définies à l'article 7 ci-après
    - o à la documentation prévue au titre du marché
    - o aux opérations de contrôles et d'essaisTous les autres frais supplémentaires non précisés restent à la charge du titulaire du marché.
  - 3.2 Forme et type des prix  
Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois d'avril 2016
  - 3.3 Variation des prix  
Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.
4. Conditions de paiement
  - 4.1 Application de la TVA  
Les prestations livrées au titre du présent marché sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible à la livraison pour tous les postes.
  - 4.2 Facturation  

Dans le cadre de ce marché, MADEELI ne pratiquera pas le paiement direct des sous-traitants. Les factures de sous-traitance présentées par le titulaire seront obligatoirement accompagnées de la copie d'une pièce justificative de la prestation sous-traitée (facture du sous-traitant au titulaire).
  - 4.3 Modalités de règlement  
Toute demande de paiement doit être adressée à : MADEELI 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4  

Si du fait du titulaire (adresse incomplète ou non conforme, etc ...), les demandes de paiement ne sont pas adressées à Madeeli, la date de réception à prendre en compte comme point de départ du délai du paiement, est celle de la réception effective de la demande par le service habilité. Cette demande de paiement sera faite par tout moyen permettant de donner une date certaine
  - 4.4 Facture  
La facture doit respecter les formes suivantes :
    - Etre établie sur papier en-tête,
    - Rappeler le numéro et la date du marché ainsi que ceux du ou des bordereaux d'expédition
    - Rappeler la raison sociale exacte du titulaire, sa forme juridique, ses numéros d'inscription au Registre de commerce, d'identification INSEE et la domiciliation des paiements (identique à celle figurant sur le marché)
    - Reproduire la désignation de la fourniture telle qu'elle figure au tableau de commande Elle doit également faire apparaître nettement sans aucune altération :
    - le ou les taux de TVA et leur répartition éventuelle sur les différents postes du tableau de commande
    - Le montant global HT, la TVA et le montant TTCToute facture incomplète ou incorrecte fera l'objet d'un rejet et entraînera une suspension du délai de paiement.
  - 4.5 Règlements  
Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours à réception de facture et vérification du service réalisé.
5. Délais – Livraisons – Pénalités

5.1 Les délais fixés dans l'acte d'engagement, s'entendent à compter de la date de notification du marché.

5.2 La fourniture des prestations du marché doit s'effectuer à l'adresse ci-après :

MADEELI  
11 boulevard des Récollets – CS 97802  
31078 Toulouse cedex 4

Un document attestant de la réalisation de la prestation (compte rendu, bon de livraison, feuilles de présence, ...) accompagnera la demande de paiement.

5.3 Documentation

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute la documentation et/ou prestation rédigée en langue française. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

5.4 Formation

Le titulaire assurera la formation du personnel chargé d'entretenir et d'utiliser les livrables objet du présent marché.

Pour ce faire, il mettra à disposition un formateur qualifié.

Le titulaire devra être en mesure de justifier d'un numéro d'agrément en tant qu'organisme de formation.

5.5 Pénalités pour retard

Si le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$P = V \times R / 1000$

P = Montant des pénalités TTC

V = Valeur pénalisée (prix du règlement du ou des postes en retard)

R = nombre de jours de retard

6. Conditions d'exécution

6.1 Responsabilité du titulaire

Le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens lui permettant de garantir la qualité des produits livrés ainsi que leur conformité aux exigences au présent marché. Le titulaire est responsable de la qualité des prestations qu'il fournit.

6.2 Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de MADEELI, à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir MADEELI de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

6.3 Propriété intellectuelle / Transfert de propriété

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à MADEELI l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de MADEELI et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à MADEELI la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de MADEELI, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

MADEELI aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit MADEELI contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit

Transfert de propriété

Le transfert de propriété des logiciels standards ou développés dans le cadre du contrat soumis au droit de la propriété intellectuelle est effectué comme suit :

Pour les logiciels, une copie de la licence d'utilisation devra être jointe avec :

- le nom et l'adresse du concepteur du logiciel,
- la liste des personnes et sociétés habilitées par le concepteur à intervenir sur les logiciels en dehors de lui-même, si le fournisseur n'est pas le concepteur,
- le lieu de dépôt de la documentation technique et des sources du logiciel (APP -Agence pour la protection des programmes, Notaire ...).

Le concepteur et/ou le fournisseur ne pourront s'opposer à ce que les logiciels puissent être confiés à toute personne qualifiée de Madeeli ou de l'extérieur pour assurer leur suivi et leur maintenance, dans le cas où un contrat de maintenance ne serait pas passé avec le fournisseur, mais aussi dans les cas suivants :

- Faillite ou liquidation judiciaire du fournisseur
- Faillite ou disparition du concepteur
- Incapacité du concepteur ou du fournisseur d'assurer une maintenance ou une assistance, sous 5 jours, sur le site, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### 6.4 Normes

Les prestations doivent satisfaire aux exigences des normes en vigueur à la date de notification du marché.

#### 6.5 Communication

Le titulaire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication la mission et les réalisations confiées par le client.

#### 6.6 Assurances

Le titulaire du marché doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de MADEELI et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

#### 6.7 Le titulaire du marché qui réaliserait l'objet du marché dans les locaux de MADEELI, respectera les consignes de sécurité qui lui seront communiquées.

### 7. Garanties

7.1 Outre les garanties légales qui découlent de l'application du code civil, la fourniture est soumise à une garantie de bon fonctionnement de un an à partir de sa réception.

### 8. Infraction à la législation fiscale - Lutte contre le travail illégal

8.1 Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et ses sous-traitants ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction de participer aux marchés d'organismes publics frappant ceux font l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail.

8.2 Le titulaire déclare sur l'honneur que le travail réalisé est effectué avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L620.3, L143.3 et L143.5 du code du travail et qu'il s'acquitte de ses obligations au regard de l'article L. 324-10 du code du travail réprimant le travail illégal. Le titulaire s'engage à obtenir les mêmes déclarations de la part de ses sous-traitants.

### 9. Résiliation

MADEELI peut résilier le marché aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou des documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de MADEELI.

### 10. Litiges - Tribunaux compétents

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet du présent contrat, les parties tenteront, dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

### Contexte de la mission

---

Une enquête a été réalisée auprès de l'ensemble des salariés de l'Agence sur le thème : « La pratique de la veille chez Madeeli ». Il ressort de cette étude que :

- 64% des salariés surveillent quotidiennement l'information,
- La plupart organise leur veille autour d'outils gratuits et d'applications mobiles (abonnements à des newsletters, à des flux RSS, utilisation des réseaux sociaux, etc.).

Constatant le manque de temps pour chacun à organiser une veille efficace et à partager le fruit de cette veille, il est recommandé la mise en place d'un outil de curation et de veille répondant aux attentes de l'équipe.

Plusieurs scénarios ont été avancés :

- Un seul veilleur qui collecte, centralise et diffuse l'information
- Un responsable projet veille qui s'appuie sur un référent veille dans chaque BU
- tous acteurs de la veille chez Madeeli

Le scénario retenu est évolutif, pouvant aller du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> scénario, avec à terme l'ouverture de la démarche vers les réseaux partenaires.

### Prestations attendues

---

Nous souhaitons, dans un 1<sup>er</sup> temps, permettre à l'ensemble des salariés de Madeeli d'avoir accès à un outil de veille « facilitant » leur quotidien, en termes de recherche d'informations ou d'accès à l'information.

Les salariés doivent avoir la possibilité de se connecter à un espace de partage de connaissance collaboratif et privé, dans un premier temps destiné uniquement aux salariés de Madeeli.

A l'usage, nous pourrions étudier la possibilité d'ouvrir cet espace aux membres de réseaux ou encore aux principales cibles de Madeeli : entreprises, groupements d'entreprises, etc.

Centrée sur une veille innovation, filières, international, export, territoires, écosystème local, financements et programmes européens... liée aux métiers et missions de Madeeli, celle-ci facilitera l'identification des nouveaux marchés, des innovations technologiques, des nouveaux acteurs économiques, des entreprises hors région en développement (potentiel implantation), des nouvelles normes, etc.

La veille devra permettre de partager cette connaissance en interne (dans un 1<sup>er</sup> temps), de la commenter en ligne, de lui donner de la valeur (information grise) et in fine d'anticiper les évolutions dans ces différents domaines.

Elle viendra alimenter la réflexion stratégique et pourra éventuellement accompagner la prise de décision de l'action économique régionale sur les sujets susceptibles d'impacter les missions de Madeeli et son offre de services.

Dans l'architecture initiale de l'outil, il faudra prévoir un à deux administrateurs et a minima un référent veille par Business Unit (5 BU concernées, soit 5 référents afin que ces derniers soient en mesure d'intervenir dans l'alimentation de l'outil).

Les fonctionnalités attendues de l'outil :

- Avoir un nombre illimité de sujets de veille ou topics,
- Classer les informations selon une arborescence à définir,
- Taguer/indexer les informations,
- Suggérer des contenus et/ou ajouter des sources,
- Rechercher du contenu par mots-clés,
- Charger tout type de documents (PDF, Microsoft office, images, vidéo, etc.),
- Prévoir la sélection d'informations automatique pour la diffusion en « push » (exemple : abonnement au topic de son choix avec une réception des informations par mail),
- Générer des newsletters,
- Suivre les statistiques (sujets les + / - alimentés, recherches les plus fréquentes, connexion des utilisateurs, etc.),
- Accéder à la solution via une application mobile.

Le temps de veille est estimé à 30' par jour pour l'administration et à 15' par jour pour les autres contributeurs.

L'outil de veille doit être flexible et interopérable afin de pouvoir être interfacé avec notre système d'information, un éventuel réseau social interne et, si nous l'ouvrons à l'extérieur, d'être intégré à nos différents sites Internet (sur le principe du co-marquage).

Une formation sur l'ensemble de ces fonctionnalités sera prévue par le prestataire, pour le(s) administrateur(s) et les 5 référents.

La solution devra de préférence être hébergée sur notre serveur en interne.

#### Déploiement du service

---

L'outil sera mis en place sur les 4 semaines qui suivent la commande, incluant l'accompagnement relatif à ce déploiement, notamment :

- L'accompagnement et le conseil à la définition de la solution (méthodologie de déploiement en interne, choix des sujets de veille, etc.) en amont de la livraison,
- Le développement de la solution à la charte Madeeli,
- Une réunion d'informations avec les équipes,
- La formation des utilisateurs actifs, dont le(s) administrateur(s).

Le prix de la solution ne pourra dépasser :

- Pour l'année 2016 : 3 900 € TTC (hors formation)
- Pour l'année 2017 : 5 000,00 € TTC (hors formation)

#### Echéancier prévisionnel

---

- Semaine 20 Choix du prestataire
- Semaine 24 : Livraison de la solution
- Semaine 25 ou 26 : Formation à l'outil